

Règles de calcul de la subvention de fonctionnement

I – Généralités

Deux critères sont retenus pour calculer le montant de la subvention de fonctionnement versée aux associations au titre des sports et de la culture :

- 1) **Le nombre d'adhérents par association** (25 % du montant de la subvention)

On retient la situation arrêtée au 30 août par le secteur informatique.

- 2) **Le nombre de points attribués à chaque association par discipline sportive ou activité culturelle** (75 % du montant de la subvention)

A partir du document EXCEL mis en ligne, les secteurs d'activité concernés procèdent au décompte des points.

A chaque discipline sportive ou à chaque activité culturelle correspond un nombre de points (voir fiches de calcul sport et culture).

Calendrier :

- Envoi des documents = 15 Janvier
- Renvoi des documents par les associations = 15 Mars

Les demandes de subventions ponctuelles relevant du b-a-ba de l'activité concernée, par exemple l'achat des petits équipements indispensables pour en assurer le suivi, ne peuvent être financées suivant la règle du tiers (ex. : achat de ballons, de chasubles, de pinceaux, etc...).

A contrario, des demandes spécifiques de gros équipement qui ne concernent pas le fonctionnement stricto-sensu de l'association (ex. : maison de l'ATSCAF, achat d'un bien immeuble, gros équipement dépassant le seuil des 1500 euros etc...) seront instruites par le bureau et le conseil fédéral au cas par cas.

Le tableau tient compte des familles de sport ou d'activités culturelles.

Il instaure des quotas. Les coûts inhérents à certaines activités sont pris en considération.

En sport, la notion de compétition est valorisée (voir tableau)

Il est rappelé qu'une simple affirmation sans preuve ne saurait garantir l'attribution de points.

Le crédit de point dépend directement de la pièce justificative.

Il n'est pas nécessaire de justifier la participation à des championnats ATSCAF ou à la CNIF ou encore aux salons nationaux et manifestations culturelles gérés par la Fédération.

Par contre, des justificatifs d'engagement pour les championnats affinitaires ou pour les manifestations ponctuelles ou exceptionnelles devront être fournis, qu'elles soient culturelles ou sportives.

II – Note explicative tableau Sports

Manifestation Nationale : mettre une X pour l'organisation d'un trophée national (ski, vélo, vtt, bowling, squash, badminton, triathlon, golf et course à pied).

Coupe Régionale : mettre une X pour l'organisation d'une Coupe Régionale et/ou la participation à une Coupe Régionale (une seule X pour l'ensemble des participations aux disciplines pratiquées).

Sportifs H / F : indiquer le nombre de pratiquants Homme et Femme de la section.

Sports loisir : mettre une X si la discipline est pratiquée en loisir.

Championnat : engagement d'une équipe auprès d'une Fédération.

+ de 15 licences : mettre une X si + de 15 licences payées auprès d'une Fédération.

- de 15 licences : mettre une X si - de 15 licences payées auprès d'une Fédération.

CNIF + Trophées : mettre une X si participation à la CNIF pour les disciplines foot, tennis masculin et féminin, tennis de table, volley masculin et féminin, basket masculin et féminin handball, pétanque et tir.

Ou mettre une X si participation d'un ou plusieurs adhérents financiers à un trophée national (ski, vélo, vtt, bowling, squash, badminton, triathlon, golf et course à pied).

Manifestation exceptionnelle : organisation ou participation de la section ou d'un adhérent à une manifestation d'envergure nationale ou internationale.

Equipe supplémentaire : au-delà de la première équipe, indiquer le nombre d'équipes engagées dans un championnat (maxi 3).

Compétition : indiquer le nombres de compétitions de la section (coupe régionale ou nationale, tournois, challenge, courses...) avec un maxi de 3.

Activité nouvelle : création de la section.

Ecole de sport : pratique de l'activité par des enfants.

III – Note explicative tableau EXCEL Culture

Le tableau « Subvention de fonctionnement pour la culture » qui vous est adressé en pièce jointe doit être complété en suivant scrupuleusement les indications données et **renvoyé par mail (attention : le tableau doit être complété mais pas modifié, il doit rester en xls)**.

1/ **indiquer en clair le nom de l'association, son n° d'identification ainsi que le nombre TOTAL d'adhérents.**

2/ respecter les limitations données : par ex. vous pouvez indiquer au maximum 3 ateliers de danse (danse africaine, danse de salon, danse orientale).

3/ le nombre de participants, qui doit être porté en chiffres, représente le nombre d'inscrits pour chaque discipline.

4/ le nombre de séances par an (en chiffres) sera le nombre de fois où l'atelier a eu effectivement lieu dans la saison (selon le nombre de vacances de l'animateur, la fréquence des cours ...).

DANS LES COLONNES SUIVANTES, COMPLETER AVEC UN X

5/ **les manifestations nationales** ATSCAF pour les activités culturelles sont : le Salon national des arts plastiques, les Jeux de l'esprit, les Rencontres œnologiques, le Salon national de la photographie, le Festival de théâtre, le Festival des musiques, les prix de la poésie et de la nouvelle, les stages culturels...

6/ **les manifestations exceptionnelles** organisées par votre Atscaf sont différentes de celles énumérées ci-dessus, elles doivent avoir un caractère unique et dépasser le strict niveau local. Mêmes critères pour la participation à des **manifestations extérieures**.

7/ **les manifestations locales** sont celles qui se déroulent à votre échelon départemental ou régional.

8/ Si une ou plusieurs des activités (sans limitation) que vous avez définies dans les 2 premières colonnes par le nombre de participants et le nombre de séances a été créée pendant la saison prise en compte, cochez d'un X la case correspondante « **activité nouvelle** ».